



INTERCO 44

VILLE
DE NANTES

Compte rendu du Comité technique ville de Nantes du 22 janvier 2015

Pour rappel, le mandat a une durée de 4 ans et aujourd'hui avait lieu le 1^{er} comité technique.

La CFDT a adopté le règlement intérieur.

Le décret 2011 a modifié les règles de représentativité et les modalités de vote.

Les élus municipaux ne votent plus en CT seul les élus du personnel donnent un avis après débat.

POUR/CONTRE/ABSTENTION, après débat sachant que si l'ensemble des organisations syndicales vote contre le dossier, celui-ci doit être représenté dans un délai de 8 jours à 30 jours.

2.A Modification des effectifs et dispositions diverses.

La CFDT, est intervenue sur la suppression de postes en surnombre dûe à des départs en retraite (3). Nous ne sommes pas contre ce principe, s'ils ont été créés réellement pour répondre à un reclassement d'agent.

C'est une piste de travail que nous avons soulevé lors de réunions de concertation sur le positionnement des agents, nous avons déjà demandé à avoir une meilleure lisibilité des postes en CT.

Avis du personnel :

ABSTENTION (6) : CFDT/UNSA/CFTC

CONTRE (6) : FO/CGT

2.B Plan de formation 2015

Nous demandons que les dossiers soient présentés en comprenant les années antérieures (chiffres budgétaires et orientations).

Le budget formation est en baisse de 12% par rapport à 2014. Il faut espérer comme cela a été annoncé par le DGRH que ce budget soit transféré à Nantes Métropole, ou le nombre des agents est en augmentation constante (mutualisation/transfert...).

Les élus CHS-CT CFDT défendent la mise en place du PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) au sein des directions identifiés par la collectivité (éducation, DPE, SEVE, DEMS) dû à l'absentéisme, l'usure professionnelle et la pénibilité dans ces directions.

Nous dénonçons le fait que ce ne soit pas encore prévu dans le plan de formation 2014 pour la DEMS.

La réponse apportée : La collectivité attend le bilan des expériences de la DPE (ou la formation PRAP a commencé) avant de la proposer dans ce service pourtant déjà fortement impacté par l'usure professionnelle. Ceci est très regrettable et nous pensons que ce dossier est loin d'être abouti et en place.

Nous à la CFDT nous défendrons ce dossier et toutes les mesures s'inscrivant dans la démarche de l'usure professionnelle et les risques psycho-sociaux.

Avis du personnel : seul la CGT a voté contre le plan de formation.

3.A Création d'un service commun la DPARC

Nous sommes contre les méthodes de transfert concernant ce service.

1^{er} intégration d'une commune voisine à Nantes. Ce transfert des agents de Rezé, s'est fait sans aucune concertation avant CT, ni à Rezé ni à Nantes.

3.B évolution de l'organisation MBA = Musée des Beaux Arts

La CFDT a voté « pour » ce dossier, nous resterons tout de même vigilant sur la mise en œuvre de l'organisation et nous saurons alerter et s'opposer en cas de dysfonctionnements.

4.A Structuration du département RH par directions thématiques.

- Structuration des directions thématiques du Département RH

La CFDT a redit qu'il y avait beaucoup d'attente de la part des agents (RH ou non) sur cette réorganisation. Tout ne sera pas réglé au 1^{er} septembre 2015. L'organisation proposée paraît plus intégrée que l'organisation précédente qui a trop souffert d'un fonctionnement en tuyaux. Cependant, le rapport ne dit rien du fonctionnement quotidien du département et l'enjeu est bien le travail en cours sur les processus RH. Nous sommes intervenus en rappelant qu'il est nécessaire et urgent de mettre les moyens au département RH pour accompagner les agents. Cet organigramme ne doit pas être une coquille vide.

Avis du personnel

ABSTENTION : unanimité